

BLOC	Rubrique	libellé	MANNEQUIN	CADRE INTERMITTENT	NON CADRE INTERMITTENT	ARTISTE INTERMITTENT	JOURNALISTE PIGISTE	JOURNALISTE CADRE	JOURNALISTE STAGIAIRE	ARTISTE DE CORRIDA		
Bloc Adhésion Prévoyance	S21.G00.15.001	Référence contrat de Prévoyance	Voir fiche de paramétrage	INTERBRANCHE ou Voir fiche de paramétrage	INTERBRANCHE ou Voir fiche de paramétrage	INTERBRANCHE ou Voir fiche de paramétrage	PIGISTES ou voir fiche de paramétrage	Voir fiche de paramétrage	Voir fiche de paramétrage	INTERBRANCHE ou Voir fiche de paramétrage		
	S21.G00.15.002	Code organisme de Prévoyance	Pour Audiens Santé Prévoyance le code est P0983									
	S21.G00.15.003	Code délégataire de gestion	non concerné (voir fiche de paramétrage)						Voir fiche de paramétrage	Voir fiche de paramétrage	non concerné	
	S21.G00.15.004	Personnel couvert	01 - oui 02 - non	01 - oui 02 - non	01 - oui 02 - non	01 - oui 02 - non	01 - oui 02 - non	01 - oui 02 - non	01 - oui 02 - non	01 - oui 02 - non		
Bloc Versement organisme de protection sociale PREVOYANCE	S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	P0983 (code institution Audiens Santé prévoyance)									
	S21.G00.20.002	Entité d'affectation	SIRET. Ne pas indiquer de pseudo-siret pour les mannequins.	PSEUDO-SIRET FILM attribué par l'Urssaf.			SIRET					
	S21.G00.20.003	BIC	Il s'agit des coordonnées bancaires au format BIC du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement. Cette rubrique s'appuie sur la norme ISO 9362.									
	S21.G00.20.004	IBAN	Il s'agit des coordonnées bancaires au format IBAN du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement. Cette rubrique s'appuie sur la norme ISO 13616:2007.									
	S21.G00.20.005	Montant du versement	Montant du versement correspondant au montant des cotisations PREVOYANCE/SANTE réglées à AUDIENS PREVOYANCE.									
	S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	Donnée non exploitée en prévoyance/santé : Indiquer 01012000									
	S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	Donnée non exploitée en prévoyance/santé : Indiquer 01012000									
	S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	non concerné						Voir fiche de paramétrage	Voir fiche de paramétrage	non concerné	
	S21.G00.20.010	Mode de paiement	05 - prélèvement SEPA									
	S21.G00.20.011	Date de paiement	Indiquer la date de l'échéance									
S21.G00.20.012	SIRET payeur	SIRET de l'établissement payeur. Permet d'identifier le cas où un établissement délègue le paiement de ses cotisations à un autre établissement										
Bloc Contrat	S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite complémentaire	04 - non cadre	01 - cadre	04 - non cadre	04 - non cadre	04 - non cadre	01 - cadre	04 - non cadre	04 - non cadre		
	S21.G00.40.004	Code PCS-ESE	354f - 9999 interdit	353b ou 353c ou 354b ou 354c ou 354e - 9999 interdit	354f ou 465b ou 637c - 9999 interdit	354b ou 354c ou 354e ou 354f - 9999 interdit	352a - 9999 interdit	352a - 9999 interdit	352a - 9999 interdit	354f - 9999 interdit		
	S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	50 - mannequin	Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l'annexe 8 ou 10 de la convention d'assurance chômage 999SPT interdit	Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l'annexe 8 de la convention d'assurance chômage 999SPT interdit	Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l'annexe 10 de la convention d'assurance chômage 999SPT interdit	NP352 ou P352	P352	NP352	51 ou Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l'annexe 10 de la convention d'assurance chômage 999SPT interdit		
	S21.G00.40.007	Nature du contrat	02 - CDD				01 - CDI	01 - CDI ou 02 - CDD	01 - CDI ou 02 - CDD	02 - CDD		
	S21.G00.40.011	Unité de mesure	Selon les termes du contrat de travail						31 - à la pige			
	S21.G00.40.017	Code convention collective applicable	Indiquer le code convention collective appliqué ou applicable									
	S21.G00.40.019	Identifiant du lieu de travail	SIRET	PSEUDO-SIRET FILM attribué par l'Urssaf.			SIRET	SIRET	SIRET	SIRET		
S21.G00.40.021	Motif de recours	05 - CDD d'usage						Si CDD, indiquer le motif justifiant le recours au CDD	Si CDD, indiquer le motif justifiant le recours au CDD	05 - CDD d'usage		
Bloc Activité	S21.G00.53.001	Type	01 - Travail rémunéré									
	S21.G00.53.002	Mesure	volume d'activité									
	S21.G00.53.003	Unité de mesure	12 - jour	12 - Jour	31 - à la pige			non concerné		12 - jour		
Bloc Composant de versement	S21.G00.55.001	Montant versé	Montant correspondant à la part du versement affectée au contrat Prévoyance/santé référencé en S21.G00.55.003									
	S21.G00.55.002	Type de population	non concerné									
	S21.G00.55.003	Code d'affectation	Voir fiche de paramétrage	INTERBRANCHE ou Voir fiche de paramétrage	INTERBRANCHE ou Voir fiche de paramétrage	INTERBRANCHE ou Voir fiche de paramétrage	PIGISTES ou voir fiche de paramétrage	Voir fiche de paramétrage	Voir fiche de paramétrage	INTERBRANCHE ou Voir fiche de paramétrage		
	S21.G00.55.004	Période d'affectation	Période d'affectation des cotisations concernées par ce composant. Il s'agit d'une période civile complète (mois ou trimestre)									
Bloc Affiliation Prévoyance	S21.G00.70.007	Nombre d'enfants à charge	non concerné							A compléter selon la situation et le contrat		non concerné
	S21.G00.70.008	Nombre d'adultes ayants-droit										
	S21.G00.70.009	Nombre d'ayants-droit										
	S21.G00.70.010	Nombres d'ayants-droit autres										
	S21.G00.70.011	Nombres d'enfants ayant-droit										
	S21.G00.70.012	Identifiant technique d'affiliation	Identifiant technique interne au message. Doit être unique pour chacune des affiliations du salarié concerné. Dans la déclaration mensuelle il peut faire le lien avec la ou les bases assujetties déclarées, via la rubrique "Identifiant technique d'affiliation - S21.G00.78.005".									
S21.G00.70.013	Identifiant technique d'adhésion	Cet identifiant doit correspondre à la valeur de la rubrique "S21.G00.15.005 - Identifiant technique d'Adhésion". Il permet de faire le lien avec les blocs décrivant les données de gestion du contrat Prévoyance et Santé.										
Bloc base assujettie	S21.G00.78.001	Code Base assujettie PREVOYANCE/SANTE	code 31 avec un montant '0' en rubrique S21.G00.78.004									
	S21.G00.78.002	Date début de rattachement	Date de début de période pour laquelle est valorisée cette base.									
	S21.G00.78.003	Date fin de rattachement	Date de fin de période pour laquelle est valorisée cette base.									
	S21.G00.78.004	Montant	En Prévoyance/santé montant = '0'									
	S21.G00.78.005	Identifiant technique d'affiliation	A renseigner si le code S21.G00.78.001 = 31 - Elements de cotisation Prévoyance, Santé Fait le lien avec l'identifiant technique Affiliation Prévoyance renseigné dans la rubrique "identifiant technique Affiliation - S21.G00.70.012"									
Bloc Composant de base assujettie	S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	11 - Tranche A Prévoyance	11 - Tranche A Prévoyance Eventuellement d'autres codes selon le contrat	11 - Tranche A Prévoyance	11 - Tranche A Prévoyance Eventuellement d'autres codes selon le contrat	10 - Salaire brut prévoyance	11 - Tranche A Prévoyance Eventuellement d'autres codes selon le contrat	11 - Tranche A Prévoyance Eventuellement d'autres codes selon le contrat	11 - Tranche A Prévoyance		
	S21.G00.79.004	Montant de composant de base assujettie	Montant du composant de base assujettie participant au calcul de la cotisation individuelle renseignée dans le sous-groupe "cotisation individuelle - S21.G00.81" pour la période et le sous-groupe "base assujettie - S21.G00.78"									
Bloc Cotisation individuelle	S21.G00.81.001	Code de cotisation	code 059									
	S21.G00.81.002	Identifiant organisme	non concerné									
	S21.G00.81.003	Montant d'assiette	non concerné									
	S21.G00.81.004	Montant de cotisation PREVOYANCE SANTE	Montant total de la cotisation pour le salarié, au titre de la période de rattachement et de l'affiliation Prévoyance renseignées dans le bloc S21.G00.78									